



Conseil national  
de l'information statistique

---

Réunion de la commission  
« Environnement et développement durable » du 23 novembre 2016

SYNTHÈSE

---

La commission « Environnement et développement durable » du 23 novembre 2016 se tient sous la présidence de Michèle Pappalardo.

La commission débute par la **réponse du service statistique public aux avis de moyen terme 2014-2018 du Cnis et le programme de travail 2017.**

Concernant les indicateurs de développement durable, le Cnis a recommandé que ces indicateurs soient simples et compréhensibles par tous, mis à jour de façon régulière et largement diffusés et qu'ils résultent d'une large concertation.

Il existe actuellement trois groupes d'indicateurs de développement durable :

- les 72 indicateurs de la stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable ;
- les 10 nouveaux indicateurs de richesse ;
- les 240 indicateurs de suivi des objectifs de développement durable de l'ONU.

Ces trois groupes d'indicateurs ont fait l'objet d'une large concertation publique. Experts, ONG, sociétés civiles mais aussi grand public ont été consultés.

Mis à jour annuellement, ces indicateurs sont diffusés sur Internet et publiés dans différentes publications.

Un gros travail méthodologique a été mené par les producteurs pour mettre à disposition des données les plus récentes possible. Ainsi l'empreinte carbone ou l'espérance de vie en bonne santé sont publiées à N-1.

Par ailleurs, la valorisation du compte de l'énergie est prévue mi-2017.

Concernant le programme de travail, avec la mise en place de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SOeS (Service de l'observation et des statistiques) est destinataire de toutes les données de consommation et de production des opérateurs sur l'électricité, le gaz, les hydrocarbures et la chaleur.

Les domaines de compétence du service ont été étendus aux sujets relevant de la pêche et du transport maritime. De plus, le SOeS, est devenu pour le CGDD (Commissariat général au développement durable) l'administrateur opérationnel des données du ministère de l'Environnement de l'énergie et de la mer.

À moyen terme, un nouveau rapport sur l'état de l'environnement doit paraître fin 2018, dans un format renouvelé avec des contenus numériques pouvant évoluer plus rapidement.

Le service est aussi mobilisé pour préparer l'enquête mobilité (anciennement enquête « transports-déplacements »), dont la maîtrise d'œuvre sera assurée par l'Insee en 2018. Est également engagée une réflexion sur l'enquête logement et l'enquête Phébus (consommation d'énergie par les ménages).

Le reste de la séance est consacré à **l'économie circulaire**, thème central de cette commission.

Pour l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), l'économie circulaire est basée sur la réduction de la consommation de ressources naturelles vierges, le respect d'une hiérarchie des ressources, la préservation de la valeur des produits et des composants, le maintien des matériaux dans l'économie et la diminution des pertes de matières.

L'économie circulaire est présentée à travers trois domaines d'action et sept piliers :

- l'offre des acteurs économiques avec l'extraction, l'éco-conception, l'écologie industrielle et l'économie de la fonctionnalité ;
- la demande et le comportement des consommateurs avec la consommation responsable et l'allongement de la durée d'usage ;
- la gestion des déchets avec le recyclage.

Un panorama des « trois R », (réemploi, réparation, réutilisation) qui constitue le pilier de l'allongement de la durée d'usage est dressé.

L'économie circulaire fait l'objet d'un chapitre entier de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Elle est une des réponses aux enjeux du changement climatique et un des défis du développement durable. Un grand nombre de mesures ont pour objectif de passer d'une économie linéaire à une économie réellement circulaire. Ainsi la loi française prévoit la pénalisation des pratiques d'obsolescence programmée.

Au niveau national, les indicateurs de suivi de l'économie circulaire sont définis dans le plan national de prévention des déchets 2014-2020, l'axe 2 de la stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable (SNTEDD 2015-2020), la feuille de route de la conférence environnementale de septembre 2013 et l'article 70 de la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte. Tous ne sont pas encore suivis, certains indicateurs sont à construire. Mais au moins un indicateur pour chacun des sept piliers de l'économie circulaire est disponible.

En septembre 2015, l'ONU a défini 17 objectifs et 169 cibles pour la période 2015-2030. Ces nouveaux objectifs couvrent tous les champs (économique, social, environnemental) et servent de cadrage aux stratégies de tous les pays du monde. 240 indicateurs doivent être mis en œuvre pour suivre ces ODD (Objectifs de développement durable). Les indicateurs ont été classés en trois catégories : méthode solide et indicateur largement disponible (catégorie 1), méthode solide mais indicateur pas largement disponible (catégorie 2), développement méthodologique ou conceptuel nécessaire (catégorie 3). Pour la France, le SOeS, l'Insee et la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) sont les plus grands contributeurs aux ODD (53% des indicateurs).

L'économie circulaire n'apparaît pas en tant que telle dans les ODD de l'ONU mais elle est comprise dans l'objectif 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi et un travail décent pour tous) et l'objectif 12 (Établir des modes de consommation et de production durables).

Les enjeux de l'économie circulaire sont illustrés avec l'exemple des métaux stratégiques. Les ressources minérales et la démographie mondiale ont été quasiment multipliées par quatre au XX<sup>ème</sup> siècle. D'ici 2050, des ressources minérales seront nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins (transition énergétique, numérique) en particulier en métaux stratégiques.

Les métaux stratégiques sont définis par quatre critères : petit volume, pas de mine, importante volatilité et pas de marché. Le développement de nouvelles filières de recyclage avec des outils industriels adaptés et performants permettrait de répondre à la difficulté d'accès aux métaux (arrêt de l'extraction domestique, dépendance).

Pour terminer, l'association OREE (Organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise) présente en avant-première son référentiel ELIPSE (Évaluation des performances des démarches d'écologie industrielle et territoriale). C'est un outil d'évaluation au service de l'animation des démarches locales pour les porteurs de projets. Financé par les pouvoirs publics (ADEME, Ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer), ce référentiel a été élaboré en partenariat avec des équipes de recherche et des équipes techniques. Il a été expérimenté sur plusieurs territoires sur la base du volontariat. Il permet le pilotage, le suivi et l'évaluation des opérations. Via la plate-forme internet, les utilisateurs ont accès à un questionnaire dont les réponses sont regroupées en quatre type d'indicateurs : indicateur incontournable, indicateur de résultat, indicateur collaboratif et indicateur de moyens.

Un avis sur le sujet est soumis en séance.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 26 avril 2017.